



DELIBERATION n° 2026-05-CS-01

Election du Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 18 mai 2026

Date de la convocation : 7 mai 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 18 mai 2026 à 18 heures, à l'espace Aliénor - Commune de Périgueux, sous la Présidence de la doyenne de l'assemblée.

Etaient présents

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	BATAILLER Régis	18	DOYOTTE Paulette	35	MARTIN Sébastien
2	BECKER Stéphane	19	DURANT Serge	36	MARTY Alain
3	BOUTON Sylvie	20	FOUCHIER Nils	37	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
4	BOYER Flore	21	GAMBRO Jacques	38	MISCHIERI Pascal
5	BRETEL Alexandre	22	GROSS Jean-Luc	39	MOISSAT Franck
6	CABIROL Brigitte	23	GUIGNÉ Fabrice	40	MOREAU Isabelle
7	CASTAIGNÈDE Fanny	24	GUILLEMET Patrick	41	NINEY Sylvie
8	CASTANIE Emilie	25	KERGOAT Marie-Claude	42	NOYER Jean-Luc
9	CELERIER Frédéric	26	LABORIE Grégory	43	OLLIVIER Alain
10	CHANTEGREIL Florian	27	LAGUIONIE Joël	44	PAUTARD Anthony
11	CORNUT Fanny	28	LAVITOLA Emeric	45	PERLUMIERE Philippe
12	COUSTILLAS Samuel	29	LECONTE Dominique	46	POUJOL Julien
13	CROUZILLE Pierre-André	30	LEGAY Emmanuel	47	ROLLAND Yannick
14	DELEPLANQUE Bernard	31	LESPINASSE Annie	48	SALINIER Sandrine
15	DENESLE Gilles	32	MAGNE Jean-Michel	49	SAUVAGE Karine
16	DENIS Claude	33	MARACHE Nathalie	50	SIMONNET Olivier
17	DORET Catherine	34	MARCETEAU Pierre	51	VEYSSIERE Marie-Rose

51 Membres en exercices

51 Membres présents

0 Membres absents

Objet : Election du Président du Syndicat mixte

AR Prefecture

024-200060697-20260518-2026_05_CS_01-DE
Reçu le 29/05/2026

Conformément aux dispositions

- de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci comportant une disposition propre aux groupements intercommunaux selon laquelle à *partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge,*
- des statuts du syndicat mixte fermé du Pays de l'Isle en Périgord adoptés par son Comité Syndical réuni le 17 Décembre 2015, puis révisés par cette même assemblée le 1^{er} Février 2017,

L'élection du Président est placée sous l'autorité de Madame Annie LESPINASSE, doyenne d'âge de l'assemblée délibérante.

Sous la présidence de la doyenne, il est procédé à :

- la désignation d'un secrétaire de séance ; il est proposé de confier ce rôle au cadet de l'assemblée, Monsieur Julien POUJOL,
- la désignation de deux assesseurs, il est proposé de retenir les cadets suivants chacun issus d'EPCI distincts ; à savoir Monsieur Pierre MARCETEAU et Monsieur Olivier SIMONET,
- la désignation de deux scrutateurs, il est proposé de retenir les cadets suivants chacun issus d'EPCI distincts ; à savoir Monsieur Florian CHANTEGREIL et Monsieur Alexandre BRETEL.

Les dispositions prévues à l'article 10 des statuts indiquent par ailleurs que *l'élection du Président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu par renvoi des articles L.5711-1 et L5211-2 aux dispositions de l'article L2122-7 du CGCT.*

La majorité est établie au regard du nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls. Aucune déclaration préalable de candidature n'est exigée.

Il est procédé à un appel à candidature parmi les membres titulaires, pour la fonction de Président puis au vote et au dépouillement :

1^{er} tour de vote - Actes de candidature :

Monsieur Emmanuel LEGAY et Monsieur Yannick ROLLAND

Nombre de votants	51
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

Ont obtenu :

Monsieur Emmanuel LEGAY	23 voix
Monsieur Yannick ROLLAND	27 voix

Monsieur Yannick ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue est élu Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Fait à Périgueux, le 21 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente de l'assemblée
Annie LESPINASSE

Le Secrétaire de séance
Julien POUJOL



AR Prefecture

024-200060697-20260518-2026_05_CS_01-DE
Reçu le 29/05/2026